

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE CHAMBERY
CANTON D'AIX-LES-BAINS 1
COMMUNE DE SAINT-OURS

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 9 JUIN 2015**

Le 09 juin 2015 à 19 heures les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 3 juin 2015 se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Christian REBELLE, Maire.

Présents : Mesdames Janine BONNET, Noëlle BON-BETEMPS, Martine GELLOZ, Emilie GIRAUD et Marie-Eve SAILLET, Messieurs Christian REBELLE, Louis ALLARD, Hervé CLERC, Brice FANTIN, Patrick MATHIEUX, Denis MATHIEUX- PANTIN, Romain REY, Olivier SUPERNANT et Yannick GUTHLEBEN.

Absents excusés: Madame Catherine FIORESE.

Secrétaire de séance: Monsieur Olivier SUPERNANT.

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 19 heures et aborde les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 avril 2015 : approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 01/2015 : Suppression d'un emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'en raison de la mutation de la secrétaire de Mairie, un second poste de secrétaire avait été créé afin d'assurer la prise en main du poste et la continuité de la fonction. La mutation datant du 6 avril, il convient de supprimer le poste supplémentaire.

Après une présentation de l'avis du Comité technique Paritaire réuni le 16 avril 2015, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide la suppression d'un emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet (35 heures hebdomadaires), à compter du 17 avril 2015.

DELIBERATION 02/2015 : Subvention exceptionnelle au Népal

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le Népal a été frappé le 25 avril 2015 par un séisme de 7.8 sur l'échelle de Richter. Selon le dernier bilan effectué, ce tremblement de terre a fait plus de 700 morts et 14 000 blessés et a détruit ou endommagé plus de 600 000 habitations.

Face à cette catastrophe, les communes du Conseil Communautaire d'Albens ont été sollicitées par l'association *Communes Solidaires* pour octroyer une aide financière exceptionnelle, afin d'apporter un soutien d'urgence. Cette aide sera acheminée par l'intermédiaire de *Peuples Solidaires*, ONG présente au Népal depuis de très nombreuses années pour appuyer des projets de développement et qui, connaissant bien la situation sur place, a fait part de besoins de première urgence très importants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 1 abstention, approuve la participation de la commune et le versement d'une subvention exceptionnelle de 150 € à *Commune Solidaires*.

DELIBERATION 03/2015 : Achat de matériel pour la salle polyvalente

Monsieur le Maire propose l'acquisition de matériel électroménager tel que four, frigo, fourneau, percolateur ainsi que des tables inox pour la cuisine de la salle polyvalente, afin de remplacer l'ancien matériel devenu obsolète et de compléter l'offre existante.

Le Maire précise que le coût de cette acquisition est de 11545.80 HT soit 13854.96 TTC.

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'achat de matériel pour la cuisine de la Salle polyvalente.

DELIBERATION 04/2015 : Décision modificative n°1 au Budget communal

Le Conseil municipal valide à l'unanimité la décision modificative au budget communal, afin de permettre l'investissement dans du matériel pour la salle polyvalente. :

- diminution des crédits : 2000 euros au compte 020 (Dépenses imprévues)
- augmentation des crédits : 2000 euros au compte 2158 (Autre matériel et outillage)

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ La fête des mères s'est très bien passée et a eu du succès.
- ❖ **La première fête des Arts de Saint-Ours** est prévue Samedi 13 juin à partir de 14h: une dizaine d'artistes présentera ses œuvres dans des domaines variés. Il est aussi prévu un spectacle de danse et des concerts, une visite guidée de la ferme des Oursons et un pique nique Canadien. Une buvette sera tenue par les associations du village.
- ❖ Le point sur les travaux en cours :
 - **Lancement de l'opération de réhabilitation de l'ancienne école** : l'annonce du marché publique a été publiée, les offres devront être déposées le 15 juin dernier délai.
 - **Réseau incendie** : certains poteaux incendie sont à renouveler, il faudra une autorisation de la SAUR pour un piquage sur le réseau d'eau.
 - **Dénomination des voies** : l'appel d'offre du marché publique est publié, la remise des offres se fera le 7 juillet. Les critères de sélection de l'entreprise seront le prix, l'aspect technique et les délais prévus.
 - **Ecole** : Il a été constaté des soucis d'étanchéité de la toiture et les toilettes sont régulièrement bouchées. La garantie décennale sera mise en œuvre ;
- ❖ **Eglise** : Il a été constaté que le plancher de l'église est très abimé, il faudrait le sécuriser et faire un diagnostic des dégâts afin de connaître l'ampleur et le coût des travaux à envisager.
Par ailleurs, Solange CLERC a souhaité ne plus assurer le gardiennage de l'église. Il faut donc trouver un ou une remplaçant(e) et les personnes souhaitant assurer cette fonction sont priées de se faire connaître.

❖ **Commune Nouvelle** : Débat ouvert sur la pertinence de la création d'une commune nouvelle.

La Communauté de Commune d'Albens va être rattachée à la CALB et disparaître d'ici fin 2016, ce qui entraînera la disparition de certains services rattachés actuellement à la CCCA, et non assurés par la CALB. Chaque commune redevenant alors autonome et isolée, on peut craindre une dissolution du pouvoir décisionnel au sein de cette plus grande Communauté de Communes.

Face à cela la Communauté de Commune d'Albens propose de se constituer en Commune Nouvelle : dans ce cas les 8 communes actuelles se regrouperaient pour n'en faire plus qu'une ayant plus de poids au sein de la CALB.

Les avantages seraient :

- Mutualisation de moyens
- Pas de baisses de dotations sur les 3 années à venir
- Maintien du PLUi qui deviendra un PLUi de secteur
- Maintien des services proposés actuellement par la CCCA
- Les équipes en place resteraient jusqu'en 2020

Cependant un certain nombre de questions sont soulevées :

- Quelle est la cohérence de ce territoire, serait il judicieux de s'associer avec d'autres communes que celles de la CCCA ?
- Pourquoi ne pas rester une commune autonome au sein de la CALB ?
- Les travaux commencés seront inscrits dans la charte, mais quels seront les priorités sur un territoire plus vaste ?
- Quel pouvoir décisionnel reste-t-il au conseil municipal actuel au sein d'une Commune Nouvelle ?
- Le budget de la Commune Nouvelle permettra-t- il encore d'agir sur
- Saint-Ours, ne serait il pas plus facile de gérer des travaux de proximité sur une commune indépendante ?
- Que se passera t-il après 2020 ? Quelle sera la représentation de Saint-Ours à ce moment là ?

Le délai de décision étant très court, une réunion pour voter la création d'une commune Nouvelle est prévue le 2 juillet à la CCCA. Le conseil a une forte impression de précipitation, un manque de recul pour faire ce choix, et de nombreuses questions sont encore sans réponse.. D'un autre côté certains soulèvent le risque de « louper le coche » si une décision n'est pas prise rapidement.

Une réunion d'information des habitants de Saint-Ours est prévue mardi 23 juin à 20 heures à la salle polyvalente.

- ❖ Mardi 16 juin à 18 h 30 :réunion groupe de travail des conseillers municipaux
- ❖ Vendredi 10 juillet à 20 h : conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Vu pour être affiché le 10 juin 2015 conformément aux prescriptions de l'article L 12117 du code des communes.

Fait à Saint-Ours le 10 juin 2015.

Le Maire